

Présents : M. DIDOU Charlez, M. GRALL Eric, M. GUEGUEN Serge, Mme GUILLOU Gwenaëlle, M. GUILLOU Julien, Mme LE LEZ Laurie, Mme LE MESTRE Caroline, M. MILIN René, M. MONTAC Henri, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, M. OLLIVIER Serge, M. PONTU Jacques, M. QUEAU Mickaël et M. RAZIL Jean-Luc

Absente excusée : Mme GUILLERM Julie procuration à M. OLLIVIER Serge
* Départ de Mme LE MESTRE Caroline à 20h50

Une minute de silence a été observée par les élus à la mémoire des victimes des attaques terroristes et de de l'ancien Président de la République M. Valéry Giscard d'Estaing.

Les élus ont approuvé le procès-verbal du 8 octobre 2020 à l'unanimité.

En préambule, compte tenu du contexte, un bilan de la situation sanitaire a été réalisé.

Jardin intergénérationnel : demande de subventions

Les élus ont la volonté de favoriser l'attractivité et le développement du centre-bourg. L'objectif est de faire venir de nouveaux habitants et de pérenniser l'école. Il semble aussi important de créer un projet multigénérationnel afin de rassembler les habitants de la commune au cœur du bourg.

Le projet de jardin intergénérationnel au centre-bourg a été exposé au conseil municipal.

Le coût des travaux s'élève à 150 000 € HT. Les travaux pourraient se faire en plusieurs phases. La commune peut prétendre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50% soit 75 000€ HT.

Par ailleurs, le Maire a été autorisé à solliciter de nouvelles subventions auprès du Conseil Départemental et d'autres appels à projets de manifestation d'intérêt.

Différents contacts ont été établis pour obtenir des subventions auprès de la Région Bretagne, des Sénateurs du Finistère, des Conseillers Départementaux et de Mme la Députée.

Jardin intergénérationnel : convention de mission d'ingénierie publique avec Haut Léon Communauté (HLC)

Dans le cadre du projet du terrain intergénérationnel, la commune a sollicité HLC afin de fixer les modalités des missions de maîtrise d'œuvre des travaux. Une indemnité de 3% est appliquée sur le montant hors taxes des marchés de travaux. La facturation de la Communauté à la commune se fera à réception des travaux. Le Maire a été autorisé à signer la convention d'ingénierie publique.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le conseil municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements 2021 dans la limite des crédits ouverts au budget 2020.

Loyer professionnel du Moulin de Kerguiduff

Compte tenu de la crise sanitaire, les élus dispensent les locataires du Moulin de Kerguiduff de payer le loyer professionnel à compter du 1^{er} novembre jusqu'à la reprise de l'activité. Un point sur les loyers perçus par la commune depuis 2018 a été réalisé.

Haut Léon Communauté (HLC) : Mise en place d'un groupement de commande permanent

La mise en place d'une convention de groupement de commande permanent pour permettre l'optimisation des achats et éviter de devoir délibérer à chaque nouvel achat est proposée. Le Maire a été autorisé à signer la convention avec HLC pour l'optimisation des achats.

Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)

Les élus ont voté pour l'adhésion de Haut Léon Communauté au Syndicat Mixte de l'Horn et pour le transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques (GEMA) au syndicat mixte de l'Horn pour les bassins-versants du territoire communautaire, l'Horn, le Kérallé, le Guillec, la Penzé et La Flèche.

Prestation de nettoyage des locaux de la mairie

Après réception de plusieurs devis, le conseil municipal décide de poursuivre la prestation avec la même entreprise.

Don de parcelles agricoles

Un don de parcelles agricoles d'une surface totale de 5 229 m² au lieudit Gorre Queran est proposée à la commune. Les propriétaires ne peuvent plus assurer l'entretien des terrains. Avant de prendre une décision, les élus préfèrent réaliser une visite sur le terrain au printemps.

Décisions modificatives

Pour la vente du dernier lot du lotissement Ti Jarlou, un nouveau bornage et un élagage ont été nécessaires. Ces opérations n'étant pas prévues au budget, il convient de prendre des décisions modificatives. Les conseillers ont adopté ces décisions.

Questions diverses

-Travaux : l'agent technique a mis en place les décorations de Noël et a permis la mise en accessibilité d'une habitation au bourg.

-Ressources Humaines : un recrutement sera lancé l'an prochain pour remplacer l'agent technique avant son départ à la retraite.

-Fibre optique : les travaux devraient se poursuivre. L'échéance prévisionnelle est planifiée pour l'année 2023.

-Commerce du Bourg : l'adjoint aux commerces a indiqué que l'avancement du dossier est complexe compte tenu du contexte sanitaire. Il a eu des contacts pour des demandes d'information uniquement. Un contact avec un cabinet spécialisé a été établi pour trouver un repreneur.

-Le projet du lotissement communal : un autre devis pour le désamiantage a été reçu. Une rencontre a eu lieu en mairie avec les propriétaires. Le Trésorier viendra présenter une analyse financière communale afin d'analyser la faisabilité du projet.

-Commissions communautaires : chaque conseiller a fait un compte-rendu des réunions suivies à Haut Léon Communauté concernant les finances, la petite-enfance, les déchets, l'assainissement, le tourisme, l'aménagement du territoire et le schéma vélo.

-Incivilités : le Maire déplore les quelques incivilités recensés ces derniers temps.

-Vœux : en raison de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux est annulée dans toutes les communes de Haut Léon Communauté. Le Visantiv de janvier permettra aux élus de souhaiter la nouvelle année aux habitants.